

L'EAU POTABLE

UN ENJEU DU 21^{EME} SIECLE POUR LA MANCHE

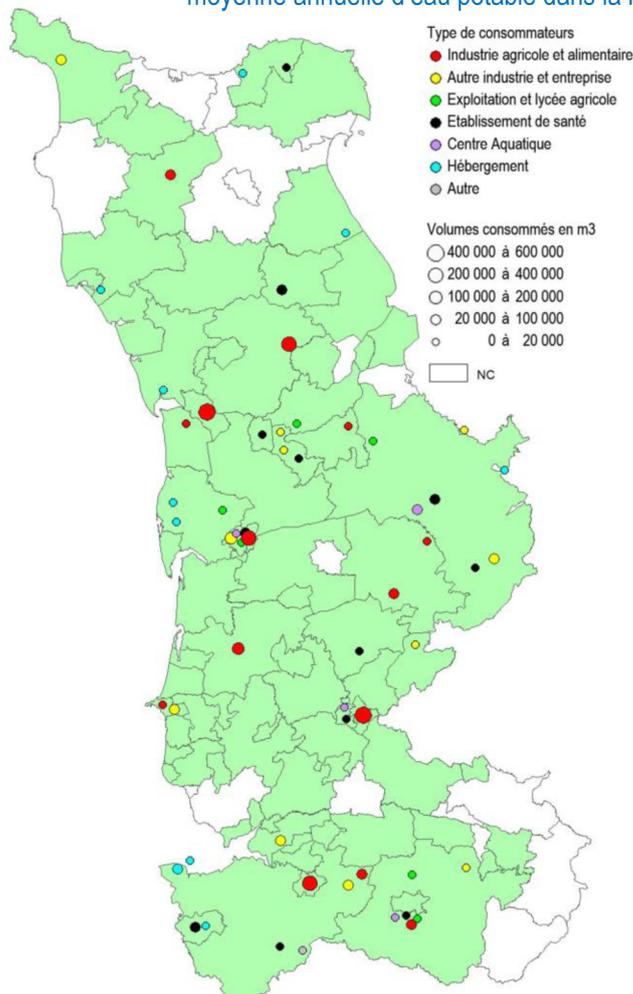
ENJEU SANITAIRE ET SOCIAL

- ◆ Fournir aux 495 000 habitants du département une eau de qualité, en quantité suffisante et accessible financièrement
- ◆ Consommation moyenne annuelle d'eau potable dans la Manche ⇒ 28 millions de m³



ENJEU ECONOMIQUE

- ◆ Activités économiques ⇒ 1/5 de la consommation moyenne annuelle d'eau potable dans la Manche



ENJEU ENVIRONNEMENTAL

- ◆ Plus de 260 captages d'eau souterraine et 20 prises d'eau en rivière pour la production d'eau potable ⇒ 40 millions des m³ prélevés dont 60% d'eau souterraine et 40% d'eau superficielle
- ◆ Une ressource en eau répartie de façon hétérogène dans le département, en fonction de la géologie ⇒ L'eau : une ressource rare et précieuse à préserver
- ◆ Nécessité de concilier les prélèvements pour la production d'eau potable avec les autres usages et les fonctionnalités des milieux naturels

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Un outil d'aide à la décision pour accompagner les collectivités à relever les défis :

- ◆ Gérer durablement la ressource
- ◆ Satisfaire quantitativement et qualitativement, de façon permanente, les besoins actuels et futurs en eau potable
- ◆ Pérenniser des services performants de production et de distribution
- ◆ Planifier les actions et anticiper les dépenses

Des actions pour reconquérir et préserver la qualité de la ressource

- ◆ Prise en compte des exigences du Grenelle de l'environnement de 2009 et de la Conférence environnementale de 2013 qui ont conduit au classement par les services de l'Etat de captages menacés par les pollutions diffuses (nitrates et/ou pesticides)
- ◆ Des captages pour lesquels les collectivités les exploitant doivent engager une démarche « Aire d'Alimentation de Captage » (AAC)
- ◆ Une démarche déclinée en 5 étapes :

Délimitation de l'AAC et définition de la vulnérabilité intrinsèque

Diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles

Elaboration d'un programme d'actions agricoles et non agricoles

Mise en œuvre du programme d'actions

Evaluation du programme d'actions

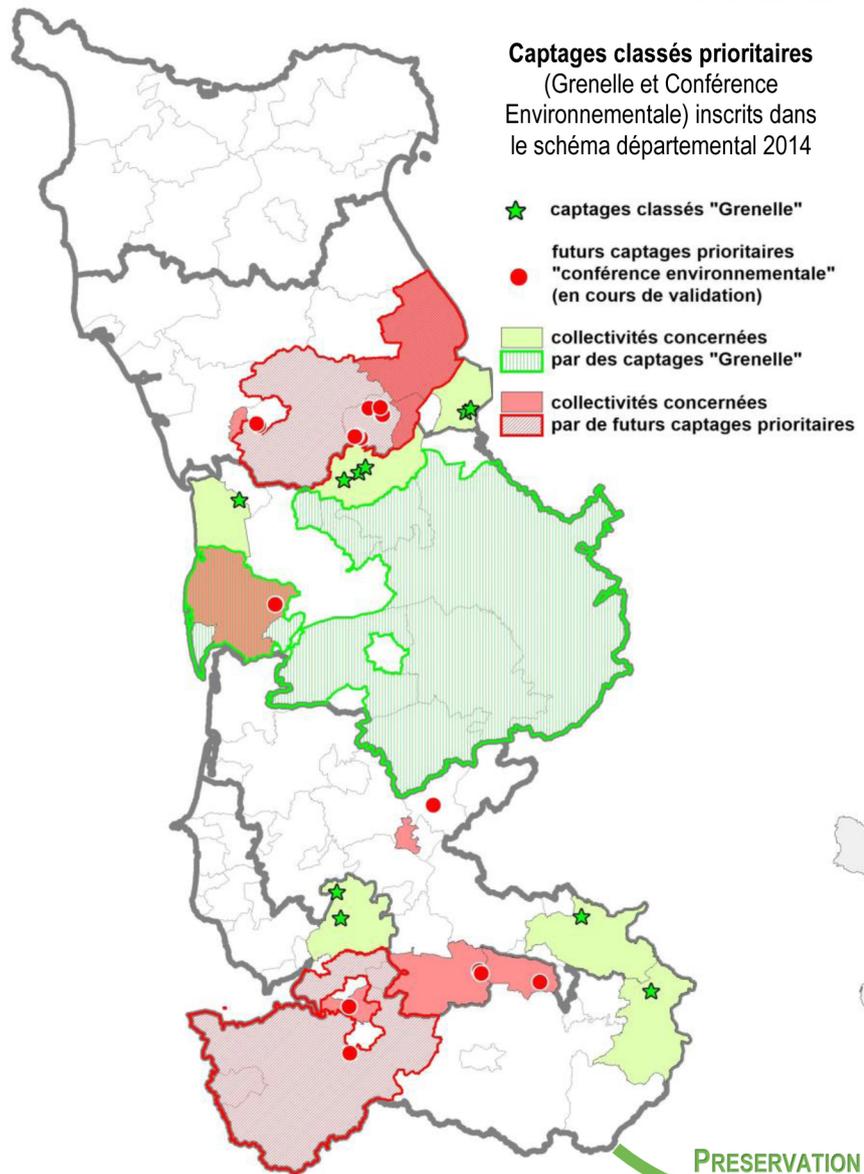
- ◆ Un appui technique et administratif assuré par le SDeau50 pour ses membres pour les accompagner dans l'engagement de la démarche, sa mise en œuvre et son animation.

Des actions pour identifier et mobiliser de nouvelles ressources

- ◆ Prospections indispensables pour identifier le potentiel des nappes d'eau souterraines sur le bassin de la Sienne, secteur largement dépendant pour la production d'eau potable de la rivière la Sienne et dont les prélèvements sont contraints par les problèmes techniques du barrage du Gast – secteurs préférentiels de prospection : Montmartin sur Mer et Villedieu ⇒ **des prospections à réaliser par le SDeau50 au titre de sa compétence générale**
- ◆ Modélisation des bassins aquifères de Marchésieux, Lessay et Saint Sauveur le Vicomte pour améliorer la connaissance de leur potentiel et identifier de nouvelles ressources pouvant être exploitées pour répondre à des besoins futurs ⇒ **une modélisation à porter par le SDeau50 au titre de sa compétence générale**

Des actions pour améliorer la connaissance de la ressource

- ◆ Réalisation d'un inventaire des ouvrages (forages, captages, piézomètres,...), identification des causes d'abandon pour les ouvrages non exploités, étude de leur état et de leur devenir pour les mettre en sécurité et éviter tout risque de pollution par ces points d'accès direct à la nappe ⇒ **une action à réaliser par le SDeau50 au titre de sa compétence générale**
- ◆ Mise en place d'un suivi quantitatif (piézomètres) et qualitatif des nappes d'eau souterraines à l'échelle départementale suite à l'inventaire des ouvrages ⇒ **un réseau piézométrique à mettre en place et à suivre par le SDeau50 afin qu'il centralise les données collectées, les analyses et les partage avec ses membres**



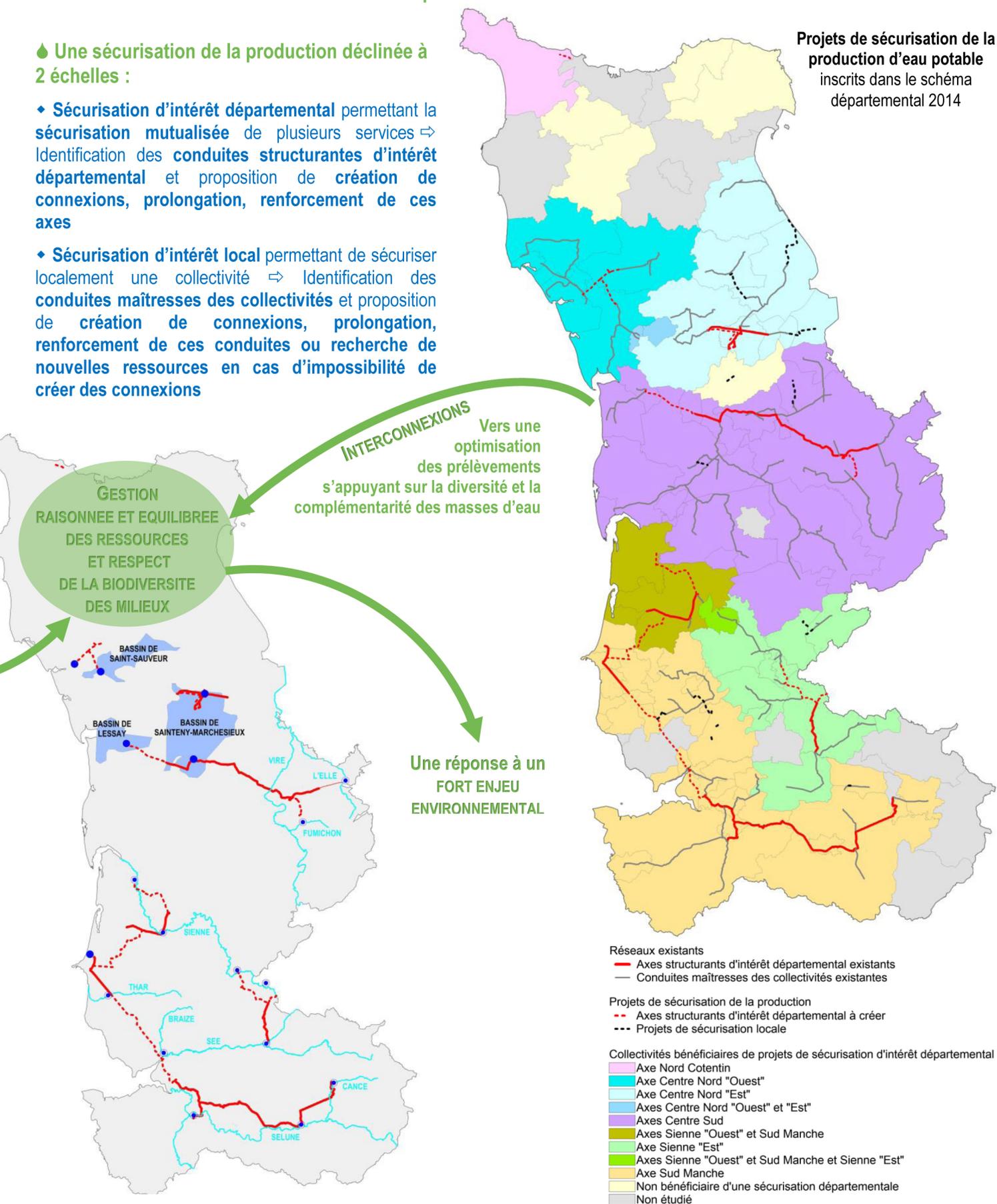
◆ La finalité de cet axe d'actions est de permettre à toutes les collectivités d'être sécurisées par une ou plusieurs interconnexions ou une autre ressource afin qu'elles puissent faire face à toutes difficultés (pollution accidentelle du point de prélèvement, dysfonctionnement de l'unité de production...) et qu'elles assurent la continuité du service aux abonnés et des activités économiques.

◆ Une sécurisation de la production déclinée à 2 échelles :

◆ **Sécurisation d'intérêt départemental** permettant la **sécurisation mutualisée** de plusieurs services ⇒ Identification des **conduites structurantes d'intérêt départemental** et proposition de **création de connexions, prolongation, renforcement de ces axes**

◆ **Sécurisation d'intérêt local** permettant de sécuriser localement une collectivité ⇒ Identification des **conduites maîtresses des collectivités** et proposition de **création de connexions, prolongation, renforcement de ces conduites ou recherche de nouvelles ressources en cas d'impossibilité de créer des connexions**

Projets de sécurisation de la production d'eau potable inscrits dans le schéma départemental 2014



SECURISER LA PRODUCTION D'EAU POTABLE QUELS INTERETS ?

Jacky Bouvet – Président du SIAEP de Saint Hilaire du Harcouët

« En octobre 2014, une pollution accidentelle de fuel dans la Sélune a rendu impossible la production d'eau potable à partir de cette ressource. Une interconnexion avec le SMAEP Baie Bocage a permis d'éviter l'arrêt de la distribution à 15 000 personnes. Ce secours n'aurait pas été possible en période de forte consommation, d'où l'intérêt du projet de sécurisation globale entre notre SIAEP, le SMAEP Baie Bocage et le SMP du Granvillais et de l'Avranchin. »

Jacques Vantomme – Président du SIAEP de Saint Martin d'Aubigny

« En novembre 2009, l'approvisionnement du centre médical W. Harvey a été interrompu du fait d'un problème technique sur le réseau de desserte AEP. A quelques heures près, l'évacuation des patients vers un autre centre aurait été nécessaire car nous n'avions pas de solution de secours pour pallier ce problème. Une interconnexion avec le SIAEP voisin permet désormais de minimiser ce risque. »

Claude Tarin – Maire de Lessay

« En 1998, un problème accidentel sur l'approvisionnement en eau a imposé l'arrêt de la production d'une industrie agroalimentaire car nous ne disposons pas d'interconnexion avec un réseau voisin. L'interconnexion de sécurisation avec le SYMPEC est donc indispensable pour fiabiliser l'activité économique de notre commune. »

ZOOM SUR LES DEPARTEMENTS VOISINS

En Ile et Vilaine, depuis 1993, un fonds de concours géré par un syndicat départemental (SMG35) a permis de sécuriser l'ensemble de la production d'eau et de mutualiser les actions sur la ressource en eau.

Dans l'Orne, un syndicat départemental (SDE61), compétent en matière de création et de gestion des ressources en eau potable est actif depuis 1994.

Dans les Côtes d'Armor, le syndicat départemental (SDaep22) a mis en place et gère 230 km de réseau d'interconnexion permettant de sécuriser la production d'eau des collectivités.



709 Promenade des Ports
50000 SAINT-LO
Tél : 02 33 57 40 16
Fax : 02 33 56 39 72
E-mail : sdeau50@orange.fr

www.sdeau50.fr

Le SDeau50

Structure porteuse des projets d'intérêt départemental de sécurisation de la production d'eau potable ?

◆ DECISIONS DU COMITE SYNDICAL du 10 octobre 2014 après avis du bureau syndical et des commissions de zones

- ◆ Evolution des statuts du SDeau50 pour l'intégration de la maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros dans ses compétences générales
- ◆ Financement par le SDeau50 des axes structurants d'intérêt départemental
- ◆ Possibilité d'une participation financière du SDeau50 sur des projets secondaires de sécurisation locale définis dans le schéma départemental (connexions secondaires, forage de sécurisation lorsqu'aucune interconnexion est possible) et engagés sous maîtrise d'ouvrage des collectivités concernées
- ◆ Identification de la participation au SDeau50 directement sur les factures d'eau

Projet modifié des statuts approuvé par
le comité syndical du SDeau50 le 10 octobre 2014
soumis aux collectivités membres du SDeau50
pour délibération

La sécurisation
d'intérêt départemental de la
production d'eau potable
UN PROJET ESTIME A
20 MILLIONS €

IMPACT FINANCIER
2,7 ct/m³ produit
soit 2€/an sur la facture d'un
abonné ayant une consommation
moyenne de 75 m³

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable 2014
un projet porté par le SDeau50 avec le soutien financier de :

